

etabli, je pense que cette orientation de notre système bancaire pourrait bien servir de prétexte.

Des DEPUTES: C'est de la sédition.

M. WOODSWORTH: Quelqu'un dit que c'est là de la sédition. Une telle expression d'opinion pourrait bien être jugée séditeuse si elle venait de la bouche de mes camarades de la classe ouvrière, mais sir Clifford Sifton pouvait l'émettre sans danger.

Il me semble que les membres de la Chambre devraient être protégés contre une fausse représentation de ce qui se passe au Parlement et de ce qu'ils y disent.

CONGRES DE L'INSTITUT ROYAL D'ARCHITECTURE

L'hon. J. W. EDWARDS (Frontenac-Ad-dington): Puis-je appeler l'attention sur un article publié dans l'*Ottawa Evening Journal* d'hier? (*Exclamations.*)

L'hon. M. EDWARDS: Pour l'instruction de mes honorables amis de la droite, je tiens à dire qu'il ne s'agit pas d'un journal humoristique. L'article fait mention du congrès très important qui aura lieu à Ottawa demain et samedi. C'est celle de l'Institut royal d'architecture du Canada, à laquelle des représentants de toutes les parties du pays participeront. D'après l'information du journal, le département des Travaux publics n'a qu'un fonctionnaire inférieur pour le représenter. Puisqu'il s'agit d'une réunion aussi représentative, je désirerais savoir du ministre des Travaux publics (l'hon. M. Elliott) si son département déléguera son architecte en chef, ou, au cas où il ne pourrait le faire, du moins un des architectes supérieurs.

L'hon. M. ELLIOTT: Le département sera convenablement représenté.

Le très hon. MACKENZIE KING: A mon tour, pour l'instruction de mon honorable ami, je tiens à lui faire part que le Gouvernement a fait des arrangements pour recevoir une délégation de cet institut. L'association conférera avec le ministère.

RAPPORT DE LA COMMISSION HUNTER SUR LA RESTAURATION CIVILE DES SOLDATS.

L'hon. R. J. MANION (Fort-William): J'aurais un renseignement à obtenir du ministre du Rétablissement civil des soldats (l'hon. M. King). Les journaux, depuis quelques mois, ont beaucoup parlé de la commission Hunter, qui étudie des questions concernant ce département. Le ministre aurait-il l'obligeance de me dire quand il compte déposer pour l'information de la Chambre le rapport de cette commission ainsi que les témoignages qui l'accompagnent?

L'hon. J. H. KING: Ce rapport sera déposé à la prochaine séance.

L'hon. M. MANION: Avec les dépositions?

L'hon. J. H. KING: Si on exige les dépositions, elles seront aussi déposées.

L'hon. M. MANION: J'y tiendrais, car nombre d'entre nous s'intéressent à cette question.

LA PECHE A L'EPERLAN SUR LA RIVIERE RESTIGOUCHE

L'hon. G. B. JONES (Royal): Avant la séance, j'ai essayé, monsieur l'Orateur, de rencontrer le ministre de la Marine et des Pêcheries (l'hon. M. Cardin), mais ce fut sans succès. Je tenais à l'avertir que l'inspecteur des pêcheries sur la rivière Restigouche, au Nouveau-Brunswick, avait donné avis aux pêcheurs et aux acheteurs que la saison de la pêche à l'éperlan ne sera pas prolongée, bien qu'elle le soit du côté de Québec, où les conditions sont les mêmes. Je voudrais savoir le motif de cette distinction préjudiciable.

Le très hon. MACKENZIE KING: Le ministre de la Marine et des Pêcheries n'est pas présentement à son siège; je lui signalerai ce fait.

L'ACQUISITION DE LA PENINSULE DE L'ALASKA

M. W. G. McQUARRIE (New-Westminster): Monsieur l'Orateur, puis-je savoir du premier ministre s'il a reçu une requête de la Colombie-Anglaise le priant d'entrer en pourparlers avec les Etats-Unis en vue de l'acquisition de la péninsule de l'Alaska; si cette requête lui est parvenue la prendra-t-il en considération?

Le très hon. MACKENZIE KING: Monsieur l'Orateur, j'ignore si telle requête nous a été adressée. Si elle l'est, nous la prendrons en considération.

EXPOSE DU BUDGET PAR LE MINISTRE DES FINANCES

L'hon. J. A. ROBB (ministre des Finances) propose, avec le consentement unanime des chefs des divers partis:

Que monsieur l'Orateur quitte le fauteuil et que la Chambre se forme en comité des voies et moyens.

—Monsieur l'Orateur, rarement, autant qu'en 1927, les rapports annuels des chefs de la finance et de l'industrie, dans tout le pays, ont en général révélé de tels progrès et une telle prospérité. Et l'exposé des affaires du pays que j'ai l'honneur de soumettre aujourd'hui démontrera, sans conteste, que, en dépit de la réduction que nous avons fait chaque

année dans les taxes, nos recettes ont suffi pour faire face aux exigences des charges fixes ou frais obligatoires, pour satisfaire aux nécessités d'un pays qui se développe et pour aider à l'amortissement de la dette.

Les comptes publics de 1926-1927

L'exposé budgétaire soumis le 17 février 1927 laissait entendre que nous pourrions diminuer la dette d'environ \$31,366,000. Or les comptes publics qu'on vient de déposer révèlent que la dette brute a été, en réalité, réduite de \$41,896,729.33, soit environ \$10,500,000 de plus qu'on ne prévoyait. La prudence toujours appliquée dans l'estimation de la recette et de la dépense explique cette différence.

J'ai voulu dissiper tout doute quant à l'exactitude de la comptabilité du Dominion, en proposant au conseil de la trésorerie une vérification indépendante du bilan publié dans

les comptes publics pour les années se terminant le 31 mars 1924, 1925, 1926 et 1927. La société de comptables experts, P. S. Ross et fils, bien connue à Montréal, Toronto et Winnipeg, fut autorisée à faire cette vérification complète des états en question, et le 5 décembre dernier elle présenta son rapport certifié, que l'on trouvera à la page XIV du volume des Comptes publics pour l'année 1926-1927. Ce rapport confirme l'exactitude des états présentés au Parlement, et, certifie que durant cette période la dette nette a été diminuée de \$105,942,498.65.

Revenu pour l'année financière 1927-1928

La Chambre me permettra d'insérer au hansom d'un état général comparatif de la recette et de la dépense en 1926-1927 et des prévisions correspondantes pour l'année financière courante.

Recettes et dépenses				
	Recettes 1926-1927	Prévision 1927-1928	Augmen- tation	Dimi- nution
Recettes ordinaires				
Recettes de taxes—				
Droits sur les importations.. . . .	\$141,968,678	\$153,600,000	\$11,631,322	\$
Droits d'accise.. . . .	48,513,160	57,000,000	8,486,840	
Recettes des taxes de guerre—				
Taxes d'accise (de vente, du timbre, etc.).. . . .	105,613,160	89,000,000		17,613,160
Impôt du revenu.. . . .	47,389,309	55,300,000	7,913,691	
Taxes de guerre différées sur les profits d'affaires.. . . .	710,102	640,000		70,102
Taxes diverses.. . . .	2,457,863	2,530,000	72,137	
Total du revenu des taxes.. . . .	\$346,649,272	\$357,070,000	\$28,103,990	\$17,683,262
Intérêt sur placements.. . . .	8,559,401	10,190,000	1,630,599	
Poste.. . . .	29,069,169	31,000,000	1,930,831	
Terres fédérales.. . . .	3,327,273	3,400,000	72,727	
Loi des céréales du Canada.. . . .	2,582,984	2,600,000	17,016	
Diverses.. . . .	8,507,977	8,320,000		187,977
Total du revenu ordinaire.. . . .	\$398,695,776	\$412,580,000	\$31,755,163	\$17,870,939
Recettes spéciales				
Réparations allemandes—				
D'après le plan Dawes.. . . .	1,756,704	2,977,000	1,220,296	
D'après conventions antérieures.. . . .		3,790,000	3,790,000	
Diverses.. . . .		133,000	133,000	
Total du revenu.. . . .	\$400,452,480	\$419,480,000	\$36,898,459 17,870,939	\$17,870,939
			\$19,027,520	
Dépenses ordinaires				
Intérêt sur la dette publique.. . . .	\$129,675,368	\$128,700,000		\$ 975,368
Pensions.. . . .	37,902,939	39,380,000	\$ 1,477,061	
Subsides aux provinces.. . . .	12,516,741	12,516,741		
Etablissement agricole des soldats, et général—				
Administration.. . . .	1,250,787	1,300,000	49,213	
Rétablissement civil des soldats.. . . .	6,976,762	6,820,000		156,762
Revenu national.. . . .	10,130,430	11,700,000	1,569,570	
Poste.. . . .	31,007,698	32,250,000	1,242,302	
Défense nationale.. . . .	13,086,051	15,950,000	2,863,949	
Agriculture.. . . .	5,838,941	6,490,000	651,059	
Travaux publics, imputable sur le revenu.. . . .	11,178,054	15,500,000	4,321,946	
Terres et parcs du Dominion.. . . .	4,251,662	4,150,000		101,662
Commerce.. . . .	4,168,047	4,200,000	31,953	
Gouvernement civil.. . . .	10,865,757	11,800,000	934,243	
Autres dépenses.. . . .	40,698,936	42,973,259	2,274,323	
Total de la dépense ordinaire.. . . .	\$319,548,173	\$333,730,000	\$15,415,619	\$ 1,233,792

	Recettes et dépenses			
	Recettes 1926-1927	Prévision 1927-1928	Augmen- tation	Dimi- nution
Recettes ordinaires				
Dépenses spéciales				
Règlement des réclamations de guerre...	64,485	1,660,000	1,595,515	
Escompte et dépenses d'emprunts...	3,278,032	12,000		3,266,032
Diverses dépenses imputables au fonds consolidé...	1,615,383	1,600,000		15,883
Loi des tarifs des marchandises des Pro- vinces maritimes—				
Montant probable requis—				
Chemin de fer National-Canadien.		3,395,000	3,395,000	
Autres chemin de fer...		448,000	448,000	
Dépenses de premier établissement				
Travaux publics...	2,920,670	3,485,000	564,330	
Chemins de fer...	2,792,343	4,200,000	1,407,657	
Canaux...	13,845,689	13,720,000		125,689
Prêts et avances improductifs				
Chemin de fer National-Canadien...	10,000,000			10,000,000
Marine marchande de l'Etat...	426,817	1,000,000	573,183	
Commission du port de Québec...	680,000	1,415,000	735,000	
Comptes divers improductifs...	462,596			462,596
	<u>\$355,634,688</u>	<u>\$364,665,000</u>	<u>\$24,134,304</u> <u>15,103,992</u>	<u>\$15,103,992</u>
			<u>\$ 9,030,312</u>	
Surplus des recettes sur les dépenses..	\$ 44,817,792	\$ 54,815,000		
Actifs rayés comme improductifs—				
Avances pour l'établissement agricole des soldats...	2,921,063	14,000,000		
Avances pour les graines de semen- ces et pour l'aide (département de l'Intérieur)...		2,000,000		
Diminution nette de la dette..	<u>\$ 41,896,729</u>	<u>\$ 38,815,000</u>		

Ce résumé montre que nous évaluons nos revenus ordinaires pour l'année financière actuelle à \$412,580,000, qui, avec les recettes spéciales de \$6,900,000 (comprenant \$6,767,000 de paiements pour réparations, dont \$3,790,000 de la nature d'un règlement en souffrance) donneront pour l'année un revenu total d'environ \$419,480,000, soit une augmentation d'environ \$19,000,000 sur les revenus de 1926-1927.

Nous comptons recevoir des droits douaniers \$153,600,000, soit \$11,600,000 de plus que l'an dernier; des droits d'accise \$57,000,000, augmentation de \$8,400,000; de l'impôt sur le revenu \$55,300,000, augmentation de \$7,900,000; de l'intérêt sur les placements \$10,190,000, soit \$1,630,000 de plus; des postes \$31,000,000, augmentation de \$1,930,000; des terres fédérales et certaines autres sources de revenus \$8,530,000, ou \$161,000 de plus.

Les services du revenu qui indiquent des diminutions sont: impôts d'accise (ventes, timbres, et le reste), \$88,000,000, soit \$17,600,000 de moins que l'année précédente; taxes en souffrance sur les profits d'affaires, \$640,000, diminution de \$70,000; services divers, \$8,320,000, soit \$180,000 de moins.

Dépenses

Les dépenses estimatives de l'année sont: dépenses ordinaires, \$333,730,000; dépenses de premier établissement, \$21,405,000; dépenses spéciales, \$7,115,000, y compris \$3,843,000 pour le National-Canadien et autres chemins de fer dues à la loi de 1927 relative aux tarifs de marchandises des Provinces maritimes. De plus, il y a des avances d'argent à la marine commerciale de l'Etat au montant de \$1,000,000, et à la commission du port de Québec jusqu'à concurrence de \$1,415,000. Comme ces prêts sont inscrits dans nos livres comme actifs improductifs, les montants sont compris comme dépenses de l'année. Les dépenses totales seront donc de \$364,665,000, soit \$9,030,000 de plus que l'an dernier.

Monsieur l'Orateur, avec le consentement de la Chambre, puis-je aussi insérer au harnard:

Premièrement, l'état de nos revenus ordinaires probables par services, de même que leur pourcentage du total des recettes estimatives ordinaires.

Deuxièmement, l'état de nos dépenses estimatives, par services, pour l'année financière actuelle, montrant les divers montants et leurs pourcentages des dépenses globales.

Evaluation des recettes ordinaires pour l'année financière 1927-1928			Recette des taxes de	
			douane.....	\$153,600,000 37.23
			Droits d'accise....	57,000,000 13.82
			Recettes totales des impôts..	
	Montant	Pourcentage du revenu total		\$357,070,000 86.55
Recettes de la taxe spéciale de guerre (ventes, timbres, etc.)....	\$ 88,000,000	21.33	Intérêts sur placements..	\$ 10,190,000 2.47
Taxe sur le revenu..	55,300,000	13.40	Postes..	31,000,000 7.51
Arriérés de l'impôt sur les bénéfices..	640,000	.16	Terres de la Couronne..	3,400,000 .82
Impôts divers..	2,530,000	.61	Loi des grains du Canada..	2,600,000 .63
			Recettes diverses..	8,320,000 2.02
Recettes totales des taxes spéciales de guerre....	\$146,470,000	35.50		\$412,580,000 100.00

Prévision des dépenses pour l'année financière 1927-1928

Dépenses principales attribuables à la guerre

	Montant	Pourcentage des dépenses totales
Intérêt sur la dette publique (augmentation sur 1914)....	\$ 115,807,000	31.76
Pensions de guerre..	38,140,000	10.46
Rétablissement des soldats dans la vie civile.	6,820,000	1.87
Etablissement des soldats sur des terres..	1,300,000	.36
Commission impériale des tombes militaires.	574,000	.16
Monuments de guerre..	200,000	.05
Règlement de réclamations de guerre..	1,660,000	.45
	\$ 164,501,000	45.11

Autres frais obligatoires et imputables sur la dette publique

Intérêt sur la dette publique (telle qu'elle était en 1914) ..	\$ 12,893,000	3.54
Autres pensions..	1,240,000	.34
Pensions de retraite..	1,500,000	.41
Subventions aux provinces..	12,516,000	3.43
Coût et escompte des emprunts..	12,000	
Primes, escompte et change..	10,000	
	\$ 28,171,000	7.72

Frais généraux

Frais de gestion..	\$ 910,000	.25
Gouvernement civil..	11,800,000	3.24
Administration de la justice..	2,166,000	.60
Service législatif..	2,430,000	.67
Pénitenciers..	1,760,000	.48
Agriculture..	6,490,000	1.78
Immigration et colonisation..	2,900,000	.79
Santé..	780,000	.21
Défense nationale..	15,950,000	4.37
Royale gendarmerie à cheval..	2,360,000	.65
Travaux publics—Imputable sur le revenu..	15,500,000	4.25
Chemins de fer et Canaux—Imputable sur le revenu..	1,369,000	.38
Routes..	1,066,000	.29
Subventions aux postes..	867,000	.24
Service maritime et fluvial..	3,600,000	.99

Prévision des dépenses pour l'année financière 1927-1928—Fin

Frais généraux—Fin

	Montant	Pourcentage des dépenses totales
Service des phares et des côtes.. . . .	2,900,000	.80
Inspection des paquebots.. . . .	130,000	.04
Pêcheries.. . . .	1,600,000	.44
Mines et Commission géologique.. . . .	600,000	.16
Institutions scientifiques.. . . .	1,010,000	.28
Affaires indiennes.. . . .	4,076,000	1.12
Administration des Territoires du Nord-Ouest.. . . .	415,000	.11
Administration des territoires du Yukon.. . . .	180,000	.05
Subvention spéciale aux Provinces maritimes.. . . .	1,600,000	.44
Divers.. . . .	2,726,000	.75
Revenu national (service extérieur).. . . .	11,700,000	3.21
Postes (service extérieur).. . . .	32,250,000	8.84
Travaux publics (perception du revenu).. . . .	1,000,000	.27
Chemins de fer et Canaux (perception du revenu).. . . .	2,550,000	.70
Terres et parcs fédéraux.. . . .	4,150,000	1.14
Commerce.. . . .	4,200,000	1.15
Travail.. . . .	1,400,000	.38
Impression et papeterie publiques.. . . .	295,000	.08
Dépenses diverses au fonds consolidé.. . . .	1,400,000	.38
Dépense imputable sur le capital—		
Travaux publics, y compris ministère de la Marine.. . . .	3,485,000	.96
Chemins de fer et Canaux.. . . .	4,200,000	1.15
Canaux.. . . .	13,720,000	3.76
	\$165,535,000	45.40

Total estimatif des dépenses pour les services de l'administration **\$358,207,000** 98.23

Autres dépenses

Loi concernant les prix de transport des marchandises dans les

Provinces maritimes.—Chiffre estimatif du montant requis.

Chemins de fer nationaux du Canada.. . . . \$ 3,395,000 .93

Autres chemins de fer.. . . . 448,000 .12

Loi pour venir en aide aux déposants de la Home Bank.. . . . 200,000 .06

Prêts à la commission du port de Québec.. . . . 1,415,000 .39

Prêts à la marine marchande de l'Etat.. . . . 1,000,000 .27

Grand total.. . . . \$ 364,665,000 100

Excédent de \$54,815,000

Dans les tableaux qui viennent d'être déposés, on évalue les recettes ordinaires à \$412,580,000, ce qui, avec des recettes spéciales de \$6,900,000, porte à \$419,480,000 l'ensemble estimatif du revenu. Après avoir retranché de ce dernier montant le total estimatif des dépenses, soit \$364,665,000, il y aura un excédent de revenus de \$54,815,000 sur l'ensemble des dépenses.

Dette nette réduite de \$38,815,000

Après avoir rayé jusqu'à concurrence de \$16,000,000 certains prêts consentis par la commission d'établissement des soldats ainsi que d'autres éléments d'actif, la dette nette accusera une réduction de \$38,815,000. Ainsi,

pendant la période de cinq années se terminant le 31 mars 1928, nous avons réussi, après avoir prévu à l'annulation de certains éléments d'actif, à diminuer notre dette nette de \$144,700,000.

Le chapitre 68 des Statuts de 1927 a modifié la loi de 1919 concernant l'établissement agricole des soldats, décrétant une nouvelle évaluation des prêts consentis aux colons pour l'achat de terres. La commission d'établissement des soldats informe le ministère des Finances que le montant total à retrancher à la suite de cette nouvelle estimation sera probablement d'environ \$8,000,000. Nous nous proposons de diminuer de cette somme l'actif indiqué aux comptes publics à la clôture

de l'année en cours. La commission nous apprend également qu'il faudra subir d'autres pertes sur la revente des animaux et du matériel, ainsi que sur les fermes rétrocédées à la commission. On a rendu certaines de ces fermes, mais il en reste encore 3,000. La commission est d'avis qu'on perdra environ six millions sur les éléments d'actif en question, somme que le Gouvernement a l'intention de radier, puisqu'elle constitue un actif improductif.

On a aussi cru bon de réduire de deux millions les éléments d'actif productif, comme les graines de semence et les avances en cas de nécessité, et de faire de cette somme un actif improductif. Ces comptes constituent des éléments d'actif depuis un certain nombre d'années, mais on doute de leur valeur.

Dette publique

On a conseillé, dans cette enceinte et ailleurs, de constituer une caisse d'amortissement dont les fonds, bien placés, serviraient à éteindre toute notre dette en un certain nombre d'années. Je ne veux pas étudier le fond de la question, sauf pour noter que les opinions sont partagées, pour ou contre l'adoption d'un projet défini. En dernière analyse, on doit convenir qu'un excédent net des recettes sur les déboursés constitue le seul fonds d'amortissement effectif en vue du remboursement de la dette. En 1845, un éminent économiste anglais, McCulloch, a dit, au sujet des caisses d'amortissement et des impôts:

L'amélioration de la production de l'industrie et du bien-être de la communauté sociale sont les fonds d'amortissements véritables qu'un gouvernement sage doit s'efforcer de constituer et d'encourager.

Depuis quelques années, nous avons réussi, au Canada, à diminuer aussi bien la dette que les impôts; toute diminution de la dette portant intérêt nous a permis de réduire les impôts et, tout en attendant un projet d'ordre pratique qui assurerait le remboursement de notre dette publique, je prétends que, tant que les impôts ne seront pas revenus à un point plus rapproché de ce qu'ils étaient avant la guerre, le dégrèvement annuel de l'impôt est tout aussi important que l'extinction de la dette. Notre programme est de réduire l'un et l'autre.

Remboursement d'emprunts échus

Monsieur l'Orateur, au cours de l'année financière, nous avons dû rembourser les obligations suivantes, dont le total est de \$100,505,650:

Le 1er et le 15 novembre 1927, nous avons remboursé en espèces l'emprunt de remboursement à 5½ p. 100 de 1922, dont la somme était de \$29,068,400 et les notes à 4 p. 100 remboursables en trois ans, dont le montant s'élevait à huit millions.

[L'hon. M. Robb.]

Le 1er décembre 1927, une partie de l'emprunt de guerre de 1917 à 5½ p. 100 s'élevant à \$63,437,250 et exempt d'impôt est échu. Nous avons pu en rembourser \$18,437,250 en espèces. Pour le solde, nous avons émis pour 45 millions de notes du Trésor, 3 ans, 4 p. 100, que nous avons vendues directement, au pair, aux banques à chartes du Canada. Toutes ces banques en ont acheté. C'était la première fois, depuis 1912, que le Dominion vendait des obligations à un coût net ne dépassant pas 4 p. 100.

Par ces opérations financières, on économisera, chaque année, \$3,607,000 sur les intérêts. Un autre avantage résulte de la diminution des obligations exemptes d'impôt, puisque l'émission de \$63,437,250, échue le 1er décembre, était de cette catégorie.

Endossement d'obligations

Chemins de fer nationaux canadiens.

Pour faire face aux obligations du réseau national des chemins de fer, on a émis le 1er juillet 1927, pour 65 millions d'obligations à 4½ p. 100, remboursables dans trente ans et garanties par le Dominion du Canada.

Cette émission avait pour but de remplir les engagements autorisés dont l'énumération suit:

20 millions pour le remboursement d'une même somme de notes, 4 p. 100, trois ans, garanties par le Dominion, échues le 1er juillet 1927, autorisées par la loi relative au remboursement des obligations du National-Canadien de 1927 (chap. 27).

15 millions destinés à consolider un emprunt temporaire obtenu par la compagnie en vue du paiement des dépenses imputables sur le compte de capital et de diverses obligations échues, comme il était prévu dans les crédits des chemins de fer de l'année précédente, 1926-1927. Ces crédits s'élevaient à 31 millions. Le gouvernement en a avancé dix millions, comme il était indiqué dans l'exposé budgétaire de l'an dernier et on a fait un emprunt temporaire de 15 millions, comme le permettait l'article 372 de la loi de finances de 1926-1927, article qui autorisait aussi l'émission et l'endossement d'obligations en vue de cet emprunt temporaire.

\$16,600,000 destinés au paiement de déboursés autorisés par les crédits des chemins de fer pour 1926-1927 pour des additions d'ordre général, des améliorations et diverses obligations échues, comme il était prévu à l'article 408 de la loi de finances de 1926-1927, intitulé: "Prêts à la compagnie des Chemins de fer nationaux canadiens".

4 millions pour les dépenses imputables sur le capital et relatives au projet de construction du viaduc de Toronto, autorisées par les lois de 1924 et de 1925.

\$9,400,000 pour la construction de divers embranchements, autorisée par des lois spéciales adoptées en 1924, 1925 et 1927.

Commission du port de Montréal.

Au cours de l'année, le Gouvernement a garanti 4 millions d'obligations de la commission du port de Montréal, en vue des déboursés relatifs au pont de la rive droite, comme il était prévu au chap. 58 des Statuts de 1924. Si à cette somme, nous ajoutons une garantie pour un égal montant que nous avions préalablement accordée, il se trouve que le grand total des obligations émises pour la construction de ce pont avec la garantie de l'Etat s'élève à \$8,000,000.

Ligne de paquebots du National Canadien limitée (Antilles.)

L'année dernière, le Parlement a autorisé le Gouvernement à garantir les obligations de la ligne de paquebots du National-Canadien limitée (Antilles) afin de défrayer le coût de construction d'un paquebot destiné à faire le service entre le Canada et les Antilles. L'Etat a garanti les obligations de la compagnie jusqu'à concurrence de \$8,000,000; en réalité, cependant, la compagnie n'empruntera que les sommes nécessaires à défrayer les frais de construction au fur et à mesure que le travail avancera. La compagnie a pris des mesures pour se faire avancer les fonds par la banque donnant comme caution subsidiaire des obligations portant la garantie de l'Etat.

Le volume du commerce international du Canada s'est bien soutenu. L'année financière ne se terminera pas avant plusieurs semaines; cependant, les statistiques, pour les neuf mois finissant au 31 décembre dernier, laissent prévoir une balance de commerce favorable. C'est un fait particulièrement digne de remarque à une époque où le développement industriel et les entreprises de toute nature créent une forte demande en ce qui regarde les machines, les matériaux de construction et autres articles nécessaires qu'il est impossible de se procurer au Canada.

Les importations des approvisionnements de matières premières nécessaires pour alimenter nos manufactures se font aussi sur une plus vaste échelle. Si nous jetons un regard en arrière, à l'époque où nous prolongions notre réseau de voies ferrées par tout le Dominion et où il s'agissait de coloniser l'Ouest, nous devons nous rappeler que l'année financière se terminait infailliblement par une balance de commerce défavorable pour le Canada; c'est ainsi que pour l'année civile 1913, cette balance défavorable atteignit le chiffre de 222 millions de dollars; à ce point de vue ce fut l'une des années les plus désastreuses dans nos annales.

En 1927, la Société des nations a fait une comparaison intéressante en ce qui regarde le commerce international dans le monde entier, en prenant comme point de comparaison les années civiles 1913 et 1926. Or, il est établi qu'en 1913, il n'y avait que trois pays au monde qui pouvaient se vanter d'avoir obtenu une balance de commerce favorable. Pour l'année en question, la balance de commerce favorable obtenue par les Etats-Unis représentait \$7.13 par tête; dans la république Argentine, \$6.78 par tête et aux Antilles, 60c. par tête. Et treize ans plus tard, six pays pouvaient se vanter d'avoir obtenu une balance de commerce favorable. Le Canada, qui, en 1913, se trouvait en face d'une balance adverse représentant \$29.61 par tête de sa population, était remonté au premier rang en 1926, avec une balance de commerce en sa faveur représentant \$29.34 par tête. Voici les pays compris de ce tableau comparatif:

Pays	Balance favorable par tête
Canada.....	\$29 34
Etats-Unis.....	3 22
Brésil.....	1 97
Antilles.....	1 01
Afrique-Sud.....	14
France.....	02

Au cours des neuf premiers mois de l'année financière courante, c'est-à-dire du premier avril au 31 décembre, nos importations globales se sont élevées à \$823,054,094 et le total de nos exportations a atteint le chiffre de \$970,154,998, ce qui laisse une balance de commerce en notre faveur de \$147,100,904. Et voici un tableau comparatif du volume global de notre commerce pour la même période au cours des deux dernières années:

	Importations du premier avril au 31 décembre	
	1926	1927
En franchise.....	\$277,186,180	\$297,055,594
Imposable.....	489,576,862	525,932,873
Electricité.....	66,508	95,627
Total.....	\$766,829,550	\$823,054,094

	Exportations du premier avril au 31 décembre	
	1926	1927
Produits domestiques.....	\$983,924,100	\$950,103,367
Produits étrangers.....	11,361,988	16,391,583
Electricité.....	3,452,786	3,660,048
Total.....	\$998,738,874	\$970,154,998

La diminution de 28 millions de dollars qu'accuse notre commerce d'exportation tandis que nos importations ont augmenté de 56 millions de dollars doit être principalement attribuée à la plus grande demande sur le marché domestique, étant donné l'ère de prospérité dont nous jouissons. Il est évident

toutefois que nous sommes en mesure de produire beaucoup plus que nous ne consommons et, chaque année, nos exportateurs écoulent sur les marchés étrangers des produits canadiens représentant une valeur d'au-delà d'un billion de dollars.

Notre commerce avec les pays signataires de traités.

Le traitement de la nation favorisée intéresse aussi bien les producteurs de matières premières que les manufacturiers de produits ouvrés. Les hivers prolongés que nous avons au Canada tendent à restreindre le travail dans certaines industries, tandis que la saison des ventes est très courte pour d'autres. En conséquence, les marchés extérieurs sont d'une importance primordiale pour ainsi dire tant pour un bon nombre d'industries que pour les producteurs de matières premières afin de maintenir notre organisation économique sur un bon pied. Le Canada à cette heure bénéficie des relations commerciales favorables avec nombre de pays étrangers auxquels nous avons vendu des marchandises jusqu'à concurrence de 157 millions de dollars, en 1927; d'autre part, nous avons acheté de ces divers pays des produits représentant une valeur de 78 millions de dollars.

Le commerce impérial

Nos statistiques commerciales font voir que, au cours de l'année financière 1927, nos exportations aux différentes parties de l'empire ont atteint le chiffre de 542 millions de dollars, tandis que nos importations représentent une somme de 214 millions de dollars; sur ces importations, nous avons perçu une somme de \$36,598,000 en droits de douane. L'on fait souventefois des comparaisons pour établir le taux moyen des droits de douane imposés en vertu des divers tarifs. Or, je le ferai observer en passant; 35 p. 100 pour ainsi dire du total des droits, perçus sur les importations provenant des différentes parties de l'empire, ont été acquittés sur des breuvages alcooliques représentant une valeur de \$25,711,000. Le Royaume-Uni excepté, on notera que, pendant l'année financière 1927, le Canada a acheté des autres pays britanniques pour environ 50 millions de marchandises. Sur ces importations, nous avons perçu \$4,267,000 en droits de douane, plus de 54 p. 100 desquels sont des droits sur le sucre et les spiritueux. C'est un indice général que la majeure partie de nos importations des dominions britanniques comprennent des produits à l'état brut et pour lesquels il n'y a pas de concurrence. Comme la quasi-totalité de nos 94 millions d'exportations dans ces dominions et possessions britanniques est faite de produits tout à

[L'hon. M. Robb.]

fait ouvrés, l'importance de travailler au resserrement des relations commerciales entre les pays de l'empire est manifeste.

Dégrèvements

Après avoir pourvu aux dépenses prévues pour la prochaine année financière, et compte tenu de l'échéance d'obligations, nous avons le plaisir et la satisfaction d'être de nouveau en mesure d'annoncer de nouveaux dégrèvements. Pour encourager davantage le commerce, pour soulager les contribuables et ces provinces où il existe un impôt provincial sur le revenu, c'est l'intention du gouvernement fédéral de continuer à alléger graduellement le fardeau de l'impôt sur le revenu. L'an dernier, nous avons annoncé une réduction de 10 p. 100 dans toutes les catégories de cet impôt. Aujourd'hui nous pouvons aller plus loin, et nous proposons une nouvelle coupure de 10 p. 100 de l'impôt sur le revenu des particuliers. Nous allongeons la liste des exemptions en accordant une exemption de \$500 aux contribuables ayant à leur charge des personnes incapables de subvenir à leur entretien à cause d'une infirmité d'esprit ou du corps. Dans le cas des corporations et des compagnies par actions, nous proposons d'établir une taxe de 8 p. 100 net.

Nous apporterons une réduction générale de 25 p. 100 à la taxe sur les ventes.

Tarif douanier

Nous en venons maintenant au tarif douanier. La commission consultative du tarif et des impôts a terminé son enquête sur le groupe des textiles, sauf la soie et la soie artificielle, et la revision proposée accusera une réduction générale des droits.

Cotonnades

Considérons d'abord les articles composant le tableau des cotonnades. Nous proposons de réduire de 37½ p. 100 à 30 p. 100, avec une seule exception, le maximum prévu par le tarif général.

Pour une grande catégorie de cotonnades de ménage et aussi pour les chaussettes et les bas de coton, les sous-vêtements et les vêtements de coton, il y aura un appréciable dégrèvement.

A un dégrèvement général des produits finis se joint une diminution de droits sur le fil de coton et autres produits utilisés par le fabricant pour les opérations du tissage. En effectuant les modifications proposées, nous avons soigneusement tenu compte des besoins du consommateur et du fabricant canadiens, et nous avons incidemment élargi de façon sensible la marge du tarif de préférence britannique.

Lainages

En revisant les tableaux des lainages, deux considérations principales nous ont guidés: la nécessité primordiale de vêtements chauds sous un climat comme le nôtre, et la situation des filatures canadiennes qui fabriquent des tissus de laine et de la laine peignée. Nous entendons aider les tissages canadiens en autorisant l'importation en franchise du fil de laine pour fins de tissage. Les importations de tissus de laine et de laine peignée sont considérables et la faveur proposée devrait aider sensiblement l'industrie.

La remise du droit sur le fil de laine filé sera abolie le premier octobre 1928.

Nous diminuerons sensiblement le droit de faveur sur les lainages importés à l'état brut pour subir la teinture et le finissage au Canada.

Nous dégrevons tous les gants et tous les sous-vêtements, les chaussettes et les bas de laine, sauf les catégories les plus coûteuses. Nous entendons aussi réduire le droit sur certains lainages.

Toile, produits du lin et du jute

La classification de la toile et des produits du lin et du jute sera séparée de celle des cotonnades. Les tableaux proposés des toiles présenteront le même arrangement que ceux des cotonnades et des lainages.

Quant aux toiles de meilleure qualité qui ne se produisent pas au Canada, nous diminuons le droit de faveur britannique.

Soie et soie artificielle

Nous n'avons pour ainsi dire pas modifié le droit sur les articles de soie ou soie artificielle, vu que l'enquête sur ces groupes n'est pas terminée, mais nous avons révisé la rédaction des tableaux pour la rendre conforme à celle des tableaux des cotonnades, lainages et toiles.

Matériel de l'industrie textile

Pour aider encore l'industrie textile, nous remanions le droit sur les machines servant à l'ouvraison des matières fibreuses. Ce matériel est maintenant inscrit sous les articles 467 et 468. Le département du Revenu national est embarrassé pour appliquer ces deux articles, vu que l'un empiète sur l'autre. La fusion de ces articles nous a paru opportune. Le nouvel article entraînera peut-être un relèvement du droit sur une faible proportion des importations classées dans le tarif général, mais les dégrèvements relatifs au tarif de faveur britannique et au tarif intermédiaire font plus que compenser cette augmentation. Sur un petit nombre des machines importées sous le premier article, il n'y aura aucun changement, mais sur une grande partie des importations

on propose, pour le tarif de préférence britannique, la gratuité au lieu du droit de 10 p. 100 et, pour le tarif intermédiaire, un droit de 5 p. 100 au lieu de 10 p. 100.

Autres modifications du tarif

Les droits sur les machines servant aux mines et à la concentration du minerai seront abaissés. Cette réduction s'applique aux locomotives servant au transport souterrain dans les mines, aux élévateurs de mines d'une sorte qui ne se fabrique pas au Canada et aux pièces de certaines machines employées dans les mines. Pour les blanchets d'imprimerie d'une sorte qui ne se fabrique pas au Canada, on propose de supprimer les droits dans le tarif de préférence et de les porter à 5 p. 100 et 10 p. 100 respectivement dans les tarifs intermédiaire et général. A l'heure actuelle, c'est le tarif général qui s'applique à l'importation des blanchets, et les droits varient entre 20 et 25 p. 100.

On propose d'abaisser de 15 p. 100 à 5 p. 100 dans le tarif de préférence et de 25 p. 100 à 10 p. 100 dans le tarif général les droits sur certains cartons servant à l'emballage des rouleaux de papier.

On supprime les droits sur le chlorure de calcium en flocons pour fins d'épandage sur les routes seulement; aussi les droits des trois tarifs sur les préparations non-alcooliques ou chimiques pour la désinfection, l'immersion ou l'arrosage. On supprime également les droits sur le pétrole brut, non dans son état naturel, importé pour raffinage, et cela jusqu'au 1er juillet 1931.

Les droits du tarif général sur les moteurs pour bateaux de pêche sont abaissés à 15 p. 100. Les pièces détachées seront assujetties au même droit. C'est une réduction de 12½ p. 100.

Les droits actuels qui s'appliquent aux moteurs et pièces complètes pour l'outillage des aéroplanes resteront en vigueur jusqu'au 1er juillet 1930.

On propose de supprimer les droits des trois tarifs sur le chrome de nickel en barres et baguettes d'une sorte qui ne se fabrique pas au Canada et devant servir à la manufacture de fils de résistance électrique.

Drawbacks

On aide les maisons d'édition en accordant une remise de 80 p. 100 sur certains papiers employés dans la publication de revues.

Une remise de 99 p. 100 est allouée sur le charbon gras employé dans la fusion ou l'évaporation du sel fabriqué au Canada; une remise de 60 p. 100 sur les matières employées dans la fabrication de divers outils lorsqu'au moins la moitié du coût de production a été acquittée au Canada; une remise de 50 p. 100

sur les matières employées dans la fabrication de moteurs d'aviation. Après le 1er juillet 1930, aucune remise ne sera versée, sauf si 40 p. 100 au moins du coût de production de l'article fini a été défrayé au Canada.

Le département du Revenu national a de la difficulté à appliquer l'article 531 du tarif

concernant la toile de reliure. Cet article est abrogé; on accorde à la place une remise de 99 p. 100. Cela donnera aux relieurs pour ainsi dire la même concession.

Le relevé qui suit classe les changements projetés par industries:

	Tarif de préférence britannique		Tarif général	
	Anciens taux	Taux proposés	Anciens taux	Taux proposés
Industrie minière				
Xanthates et acide crésylique utilisés pour la concentration des minerais et des métaux.....	15 p. 100	En franchise	17½ p. 100	En franchise
Locomotives et voitures automotrices adaptées au transport souterrain.....	22½ p. 100	10 p. 100	35 p. 100	20 p. 100
Élévateurs de mines d'une catégorie ou d'une sorte non fabriquée au Canada.....	15 p. 100	10 p. 100	27½ p. 100	20 p. 100
Machines pour la concentration des minerais et des métaux.....	15 p. 100	10 p. 100	27½ p. 100	20 p. 100
Industrie de l'imprimerie et de l'édition				
Blanchets de presses à imprimer.....	22½ p. 100	En franchise	35 p. 100	10 p. 100
Drawback sur le papier employé dans la production des magazines.....	80 p. 100			
Industries de l'horticulture et des fruits				
Plants d'oignonets pour fins de transplantation ou de propagation.....	15 p. 100	En franchise	17½ p. 100	En franchise
Préparations non-alcooliques ou chimiques pour la désinfection, l'immersion et l'arrosage.....	10 p. 100	En franchise	20 p. 100	En franchise
Pêcheries				
Flotteurs en aluminium d'une catégorie ou d'une sorte non fabriquée au Canada.....	15 p. 100	En franchise	25 p. 100	En franchise
Pièces de moteurs pour bateaux de pêcheurs.....	15 p. 100	10 p. 100	27½ p. 100	15 p. 100
Construction des routes				
Chlorure de calcium en paillettes pour fins d'épandage sur les routes. Par cent livres.....	10 c.	En franchise	15 c.	En franchise
Aviation				
Moteurs et pièces complètes d'iceux qui doivent servir à l'équipement des avions.—Les taux actuels sont prolongés jusqu'au 1er juillet 1930.				

Il sera alloué un drawback de 50 p. 100 sur les matériaux employés dans la fabrication des moteurs pour avion. Après le 1er juillet 1930, il ne sera payé aucun drawback, sauf dans le cas où au moins quarante p. 100 du prix de revient de l'article fini a été défrayé au Canada.

Outils d'ouvriers mécaniciens

Il sera alloué un drawback de 60 p. 100 sur les matériaux employés dans la fabrication de certains outils lorsqu'au moins 50 p. 100 du prix de revient de l'article fini a été payé au Canada.

Industrie du sel

Il sera alloué un drawback de 99 p. 100 sur le charbon employé dans la production du sel.

La réduction des impôts est évaluée à environ 19 millions de dollars.

Afin d'encourager le commerce dans le cadre de l'empire il y a une tendance générale dans [L'hon. M. Robb.]

les dominions et dans la métropole à augmenter le pourcentage du coût de production exigé sur les marchandises jouissant du tarif de préférence britannique. A l'heure actuelle le

Canada exige que ce coût de production soit de 25 p. 100, et il est proposé que ce pourcentage soit doublé. Il y aura des augmentations semblables dans les pourcentages exigés sur les marchandises entrant en vertu des traités et du tarif intermédiaire.

En résumé, sur l'exposé présenté aujourd'hui il y a bien peu à dire, parce que, monsieur l'Orateur, les chiffres, parlant d'eux-mêmes, n'ont pas besoin d'être soulignés pour démontrer la solidité de la position financière du Dominion. Il y a un optimisme général dans tout le Canada. Que l'on me permette, cependant, de donner un avis amical pour l'avenir.

Aujourd'hui, nous reculons les frontières de notre territoire habité; nous pénétrons et nous mettons en valeur notre grand pays du Nord. Les gouvernements fédéral et provinciaux, les compagnies de transport, les sociétés commerciales et les particuliers participent dans ce travail. C'est une entreprise nationale d'importance, car elle ne développe pas seulement le Canada au point de vue matériel, mais en outre, répartit mieux les groupements géographiques de notre population. Ne devrions-nous pas profiter de l'expérience du passé et limiter ces entreprises à nos moyens économiques afin de ne pas s'exposer à épuiser les ressources de l'Etat ou des capitalistes.

Le premier exposé du budget d'après-guerre du gouvernement du très honorable Mackenzie King a été présenté dans cette Chambre au mois de mai 1922. Le pays passait par une période de dépression commerciale, et un déficit de 81 millions de dollars a été annoncé. En vue de boucler le budget on a diminué les dépenses, on a remanié l'impôt et on a adopté certaines mesures destinées à favoriser nos industries essentielles. Ainsi, grâce à un programme avantageux à toutes les régions du pays, on a encouragé l'essor de l'industrie et de la population. Les Canadiens reviennent. (*Exclamations.*) Quelqu'un conteste-t-il mon assertion que les Canadiens reviennent?

Une VOIX: Tout le monde.

L'hon. M. ROBB: Nos Canadiens reviennent, nous attirons sur nos rives des immi-

grants du type que nous voulons et de nouveau le Canada édifie solidement en vue de l'avenir.

Il règne aujourd'hui un esprit d'optimisme; lorsque nous sommes entrés dans cette année civile, on ne pouvait pas ne pas remarquer que les dirigeants de l'industrie et de la finance attribuaient notre prospérité actuelle au développement solide et aux finances sûres de nos industries essentielles.

Nos recettes sont abondantes; il en résulte une certaine tendance à vouloir jeter l'Etat dans de nouvelles entreprises. Chez les particuliers aussi on constate une tendance à la spéculation inconsidérée. Toutefois nous ne devons pas perdre de vue notre dette nationale. Il n'y a que par le travail et par l'économie qu'on arrive au succès. La génération qui a dépensé cet argent ne devrait pas éluder ses responsabilités. A mesure que le Canada réalisera des progrès plus grands, l'impôt pourra être réduit de plus en plus; mais tout droit national dépend de la saine concorde qui doit exister entre nous.

J'ai l'honneur de donner avis que, lorsque la Chambre se formera en comité, je proposerai les projets de résolution suivants:

La Chambre est d'avis qu'il est urgent de modifier la liste A du tarif des douanes, soit le chapitre quarante-quatre des Statuts révisés du Canada (1927), en y biffant les item portant les numéros 219a, 236, 267b, 277, 291, 438, 442, 453e, 462, 465, 467, 468, 494a, 520, 521, 522, 523, 524, 524a, 524b, 525, 526, 527, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 533a, 533b, 534, 535, 536, 537, 538, 539, 540, 541, 542, 543, 543a, 544, 544a, 545, 546, 547, 548, 548a, 549, 550, 551, 552, 553, 553a, 554, 555, 556, 557, 558, 559, 560, 561, 562, 563, 564, 565, 566, 567, 568, 568a, 569, 570, 571, 572, 573, 573a, 574, 575, 575a, 575b, 576, 577, 578, 579, 580, 581, 581a, 582, 583, 583a, 583aa, 583b, 583c, 583d, 590c, 610, 620, 621, 626, 627, 630, 631, 638, 638a, 639, 641, 643, 644, 645, 646, 681, 683, 721, 732, 734, 740, 750, 753, 764, 765, 772, les diverses énumérations de marchandises respectivement, et les divers tarifs douaniers placés vis-à-vis chacun desdits item, et en abrogeant l'Arrêté en conseil, C.P. 2158, daté le 9e jour de novembre 1927 et désigné comme l'item n° 790 du Tarif des douanes, et les item, énumérations et tarifs qui suivent sont insérés dans la liste A:—